



Conseil général

Procès-verbal n°1

Séance constitutive du jeudi 17 novembre 2016 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge
2. Constitution du bureau provisoire
 - a) président – doyen d'âge
 - b) secrétaire – benjamin d'âge
 - c) deux questeurs – deuxième et troisième benjamin d'âge
3. Appel
4. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2016-2017
 - a) un(e) président(e)
 - b) un(e) vice-président(e)
 - c) un(e) secrétaire
 - d) un(e) vice-secrétaire
 - e) deux questeurs
5. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé
6. Nomination de cinq membres du Conseil communal pour la période législative 2016-2020

Suspension de séance pour permettre l'élection des viennent-ensuite
et la constitution du bureau du Conseil communal

7. Communication du Conseil communal sur la constitution de son bureau
8. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal
9. Nomination des commissions pour la période législative 2016-2020
 - a) Commission réglementaire (cinq membres)
 - b) Commission financière (sept membres du Conseil général)
 - c) Commission de police du feu (sept membres)
 - d) Commission de salubrité publique (six membres et un(e) conseiller(ère) communal(e))
 - e) Commission de l'environnement et du développement durable (sept membres)
 - f) Commission des travaux publics et des services industriels (cinq membres)
 - g) Commission d'urbanisme (sept membres)
 - h) Commission des sites de loisirs et des espaces publics (sept membres)
 - i) Commission des naturalisations et des agrégations (sept membres)
 - j) Commission de circulation, des transports et de l'agglomération (sept membres)
10. Nomination des délégué(e)s auprès des organes intercommunaux
 - a) cinq délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle
 - b) un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'EOREN
 - c) un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) de l'EOREN
 - d) un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel

11. Nomination des délégué(e)s aux assemblées générales des personnes morales dont la commune est actionnaire
- a) un(e) délégué(e) auprès de BLS SA
 - b) un(e) délégué(e) auprès de Groupe E SA
 - c) un(e) délégué(e) auprès de Landi Région Neuchâtel
 - d) un(e) délégué(e) auprès de la Société anonyme immobilière des Patinoires du Littoral
 - e) un(e) délégué(e) auprès de la Société anonyme immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel
 - f) un(e) délégué(e) auprès de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat
 - g) un(e) délégué(e) auprès des Sucrieries Aarberg et Frauenfeld SA
 - h) un(e) délégué(e) auprès de TransN SA
 - i) un(e) délégué(e) auprès de VADEC SA
 - j) un(e) délégué(e) auprès de VITEOS SA
12. Communications du Conseil communal et invitation à une verrée

* * * * *

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge

Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Vous avez devant vous le doyen de l'Assemblée.

- Applaudissements -

J'ai le plaisir et l'honneur, en tant que doyen d'âge, d'ouvrir cette séance constitutive de la troisième législature de la commune de La Tène.

Au début de cette séance, je souhaite que durant cette législature, comme cela aurait toujours dû être le cas, quelle que soit notre couleur politique, nous travaillions ensemble, pour le bien de notre commune et surtout que nous évitions les querelles entre participants.

La dernière législature a été marquée par l'augmentation importante des impôts, la réfection de la rue de la Gare, la réfection des sanitaires de La Tène, la transformation du collège Billeter, sans oublier la construction de la passerelle. Il faut aussi relever les deux échecs des projets de fusion. Durant la législature qui débute, la problématique de fusion reviendra certainement ces prochaines années, l'organisation du camping devra également être revue et, en tant qu'habitant de Wavre, j'ose espérer que la réfection de la route Marin-Wavre (partie communale) sera aussi entreprise. Il sera aussi important que le taux d'impôt puisse être revu à la baisse.

Après ce préambule, je tiens à saluer en particulier tous les membres du Conseil général et tout particulièrement les nouveaux élus, je salue également l'administrateur et le personnel communal, la presse et le public qui est très nombreux ce soir.

Comme vous le savez, ce n'est pas moi qui devais diriger l'ouverture de cette séance. En effet, suite aux élections, c'est notre regretté collègue Jean Paul Droz, qui était le doyen d'âge, qui devait diriger l'ouverture de cette séance. Malheureusement, il y a 10 jours, le mardi 8 novembre, Jean Paul Droz est décédé subitement dans sa 80^e année.

Jean Paul Droz s'est toujours intéressé et impliqué dans la politique communale, d'abord à l'ancienne commune de Thielle-Wavre comme conseiller général et durant 4 législatures, au Conseil communal puis, au Conseil général de La Tène où il venait d'être réélu.

Pour honorer sa mémoire, je vous invite à vous lever et observer une minute de silence.

* * * * *

Je vous remercie.

Vous avez été régulièrement convoqué à cette séance avec l'ordre du jour par courrier du 7 novembre. Y a-t-il une demande de modification des points 1 à 4 de l'ordre du jour ? Comme ce n'est pas le cas, nous procéderons comme proposé. ».

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge

Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) signale qu'elle a déjà eu lieu.

2. Constitution du bureau provisoire

(selon art 34 du règlement général de commune)

a) président – doyen d'âge

Votre serviteur.

b) secrétaire – benjamin d'âge

Est nommé Lionel Rieder (GCD-PLRT), né le 17 juin 1989.

c) deux questeurs – deuxième et troisième benjamin d'âge

Sont nommés Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), né le 25 mars 1977 et Elia Pecoraro (GCD-PLRT), né le 29 septembre 1975.

- Applaudissements -

3. Appel

Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) propose qu'à l'appel de votre nom, vous vous leviez quelques instants en disant « présent » naturellement, de façon à ce que tout le monde se connaisse.

Le secrétaire Lionel Rieder (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

38 présents ; 1 excusée : Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT). **La majorité est fixée à 20.**

4. Nomination du bureau du Conseil général pour la période administrative 2016-2017

a) un(e) président(e)

b) un(e) vice-président(e)

c) un(e) secrétaire

d) un(e) vice-secrétaire

e) deux questeurs

Sont élus tacitement :

Président :	Belul Bajrami (PSLT)
Vice-présidente :	Silvia Praz (GCD-PLRT)
Secrétaire :	Bruno Gomes (PSLT)
Vice-secrétaire :	Patrick Albert (GCD-PLRT)
Questeurs :	Martin Eugster (ELT) et Lionel Rieder (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

5. Remplacement du bureau provisoire par le bureau du Conseil général nouvellement nommé

Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) signale que nous arrivons au terme de l'activité du bureau provisoire. Il souhaite une bonne et efficace législature, vous remercie de votre attention et prie le nouveau bureau de prendre place.

- Applaudissements -

6. Nomination de cinq membres du Conseil communal pour la période législative 2016-2020

Belul Bajrami (PSLT), président du Conseil général, laisse sa place à la vice-présidente **Silvia Praz** (GCD-PLRT) car il souhaite prendre la parole.

« Mes premiers mots sont pour vous, vous Mesdames et Messieurs, vous qui vous engagez pour la chose publique et qui m'avez permis d'occuper une des plus importantes fonction politique de notre commune. Je vous remercie de votre confiance, mais aussi et surtout de l'engagement, de l'action et de l'énergie que vous portez chaque jour pour notre commune.

C'est assez habituel me direz-vous en guise d'introduction de remercier les personnes qui s'engagent tels que vous, de droite, du centre ou de gauche, mais je veux dire pourquoi je considère que c'est important.

Notre société véhicule une image de l'engagement politique souvent désastreuse. La politique à droite, au centre ou à gauche, serait seulement le moyen d'assouvir l'appétit insatiable d'individus ambitieux mus par leur seul intérêt individuel.

Eh bien moi, je veux juste rappeler que la vie de la collectivité, au sens politique du terme, n'existe que parce que des militantes et des militants politiques y consacrent du temps, de l'énergie et de la volonté sans attendre de quelconque récompense personnelle. S'engager sans contrepartie pour le bien-être des Laténiennes et des Laténiens, c'est l'attitude naturelle que chaque citoyenne et chaque citoyen devraient avoir. A une époque où tout se dénigre et tout se caricature, je suis fier de présider cette Assemblée politique qui regroupe des visions différentes et des idées aussi bonnes les unes que les autres, j'en suis persuadé, mais aussi et surtout qui est le reflet des préoccupations des membres de la société laténienne.

Donc merci à vous pour chaque journée, chaque soirée, où vous auriez pu faire autre chose de votre temps, et où vous avez choisi l'engagement, la discussion, le progrès, la solidarité. Vous êtes la force de la commune.

Messieurs-dames, nous vivons aujourd'hui dans un monde qui change, qui change plus vite qu'il n'a jamais changé. Le progrès des techniques est fulgurant, il semble parfois réservé aux profits, à la guerre, à la dévoration de nos ressources naturelles, à l'exploitation, et à l'uniformisation culturelle.

Nous sommes dans un de ces grands moments : mise en réseau du monde, mondialisation, mobilité, numérique, démographie et pyramide des âges, enjeux environnementaux, bioéthique, etc. Tous ces changements remettent en jeu les repères, les identités, car tous les concepts se trouvent bouleversés.

Aussi, je souhaite de tout mon cœur que nous toutes et nous tous ici réunis dans cet hémicycle, nous puissions, à notre échelle, apporter et concrétiser des projets qui seront de nature à favoriser le bien-être des citoyennes et des citoyens de notre commune, dans un esprit d'ouverture et d'échange, avec une vision politique progressiste.

Mesdames et Messieurs les élu-e-s du peuple, c'est maintenant à nous d'écrire l'histoire de notre commune pour les quatre prochaines années. Rien ne nous résistera si nous le décidons. Rien n'est impossible puisque nous le voulons et que nous le ferons.

Vive la commune de La Tène, vive la République et Canton de Neuchâtel ! Merci. ».

- Applaudissements -

Le président propose de continuer l'ordre du jour et de passer à la nomination du bureau du Conseil communal. Il demande aux partis et groupe s'il y a des propositions.

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Monsieur le nouveau président, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste ou le groupe socialiste présente deux candidats. Est-ce que je peux vous les présenter en même temps que je dis de qui il s'agit ? (**Le président répond par l'affirmative.**)

Il s'agit d'abord de Daniel Rotsch que je vais un peu présenter parce qu'il n'est peut-être pas très bien connu (*rires !*).

Marinois de naissance et Laténien de cœur, Daniel Rotsch fait partie de l'inventaire communal. Même le Loup Blanc le connaît ! Car si Daniel s'investit pour La Tène, son action rayonne au-delà des frontières de la localité. C'est un homme de réseaux. De réseaux d'eau, certes, mais pas que. Il tisse

avec les édiles des autres communes de la République des liens, notamment en marge des nombreux groupes de travail auxquels il participe. Il a compris que si l'on veut avancer, que si l'on veut concrétiser, il faut le faire ensemble. « Be Stronger Together ! » est sa devise, récemment reprise par la candidate malheureuse à la présidentielle d'une nation du Nouveau-Monde.

Engagé et compétent. Son investissement est absolu. Sa capacité de travail reconnue. Ses connaissances sont indubitables. Il est père de 2 enfants majeurs, marié, entrepreneur indépendant, il sait apporter au service de tous les enseignements tirés de ses horizons professionnels et privés. Depuis quelques années responsable du dicastère d'aménagement du territoire (en particulier du réseau d'eau), il est parvenu à plusieurs reprises à nous faire aimer ses rapports et interventions portant pourtant sur des questions a priori triviales de tuyauterie. Ce gastro-entérologue du sol communal n'a pour autre but que d'accomplir avec zèle la mission de service public qui est la sienne depuis qu'en 2004 il a été élu à l'Exécutif marinois.

Daniel est un visionnaire. Je n'ai pas dit « illuminé ». Même si, je ne cache pas que sur l'un ou l'autre dossier, et avant que l'on comprenne bien où il voulait en venir, on a parfois initialement peiné à le suivre, tant il voit loin, et très souvent juste. Il ne s'intéresse pas qu'à ses dossiers, mais à l'ensemble de l'action communale. Daniel, ce n'est pas l'homme qui roule le nez dans le guidon, mais le capitaine qui anticipe l'itinéraire politique des projets qui visent à améliorer la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens.

Nous vous demandons, pour le bien de notre commune, de soutenir la candidature de Daniel Rotsch pour la fonction de conseiller communal.

La deuxième personne proposée par le groupe socialiste est Maurice Binggeli.

Maurice est né le 22 septembre 1957, année du Coq de Feu selon le calendrier chinois. Vous en déduirez ce que vous voudrez, mais personnellement, je trouve que cela en jette !

S'intéressant aux parasites unicellulaires de l'institut de médecine tropicale d'Anvers comme de ceux d'ailleurs de la Châtellenie de Thielle, peut-on dire que Maurice cherche la petite bête ? Probablement, mais il le fait dans le bon sens car c'est un perfectionniste. Les projets brouillons, les ouvrages bâclés, ce n'est pas sa tasse de thé.

Marié à Josiane, père de deux enfants majeurs, il habite en cette merveilleuse zone naturelle de La Ramée, dans une charmante maison en bois qui me rappelle un peu celle que découvrirent Hansel et Gretel (même si elle n'est hélas pas comestible). Il ne partage heureusement aucun des traits de caractère de la sorcière infanticide du conte éponyme, même si l'un et l'autre sont adeptes du recyclage. Non. Maurice est un homme de cœur. Et il n'aime pas que les protozoaires ou les trypanosomes, Maurice a des convictions et il aime l'humain.

Homme de cœur et aussi homme d'action. Il possède un magnifique côté exotique qui l'a amené à voyager de par le monde à travers des projets humanitaires et professionnels. Il a même rempli la fonction de technicien archéologue en fouille subaquatique, ce qui me fait comprendre pourquoi cet homme moderne et clair déteste les mentalités poussiéreuses et les concepts vaseux.

Spécialiste de la sécurité et de la santé au travail, est-ce que Maurice, à l'instar d'Henri Salvador en 1965, pense que le travail c'est la santé et que ne rien faire c'est la conserver ? Non. C'est un travailleur compétent et efficace. Son expérience professionnelle l'a amené à être au plus près des conditions qui permettent à l'humain de s'épanouir professionnellement et de faire rimer efficacité avec qualité de vie. Cette compétence, que dis-je, ce sacerdoce profitera grandement à notre collectivité.

Homme du monde (sans être mondain), Maurice est aussi un infatigable féru de politique locale. Sur le plan associatif, il est le Monsieur « Culture » de La Tène ; il joue un rôle important dans la plupart des manifestations qui se déroulent au sein de notre localité. Ce marathonien du Conseil général a siégé 24 ans. Il se met maintenant à disposition de l'Exécutif communal, non pour passer de la chaise de bois au trône de velours, car Maurice est un démocrate et un réaliste. Il entend apporter sa vaste expérience de vie, son énergie et son amour de la politique locale au sein du collège communal car il est un de ces hommes qui savent faire rimer « Conviction » et « Consensus ».

Nous vous demandons, pour notre commune, de soutenir la candidature de Maurice Binggeli pour la fonction de conseiller communal. ».

- Applaudissements -

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, cher public, chers représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Suite aux résultats des élections communales du 23 octobre, le groupe PLRT-PDC a renforcé sa présence au sein du Conseil général. En accord avec les autres partis et groupe, il y aura davantage de représentants PLR et PDC dans les différentes commissions.

Pour le Conseil communal, le groupe centre-droit propose aujourd'hui deux candidats pour succéder à nos deux conseillers communaux démissionnaires. Nous souhaitons ainsi contribuer à une représentation équilibrée des forces politiques dans l'organe exécutif de la commune.

Les deux candidats que nous proposons aujourd'hui sont Yannick Butin, conseiller communal sortant, et Heinz Hoffmann.

Même si ces candidats sont connus au sein de notre institution, permettez-moi de broser leurs portraits en quelques minutes.

Yannick Butin est né en France il y a 43 ans et est arrivé en Suisse depuis 20 ans déjà. Il est devenu citoyen suisse l'année dernière. Il vit sur la commune de La Tène depuis 2004 avec son épouse et leurs 4 enfants âgés de 9 à 22 ans. Depuis 2010, il travaille dans une grande société du canton de Neuchâtel comme ingénieur informatique afin de développer de nouveaux logiciels.

Il a commencé à s'investir dans la vie communale par l'intermédiaire de la Fête scolaire pour laquelle il était président entre 2010 et 2013. Elu pour la première fois au Conseil général en 2012 puis au Conseil communal en 2013, il est actuellement en charge de l'enseignement, l'économie et des naturalisations.

Nous sommes honorés que Yannick se soit à nouveau mis à disposition du groupe comme candidat au Conseil communal, garantissant ainsi une continuité dans ce collège.

Notre deuxième candidat est Heinz Hoffmann.

Il est marié et il a 2 filles. Il habite Marin-Epagnier.

Heinz est installé comme entrepreneur indépendant à Neuchâtel, il est actif dans le domaine de la gravure et de l'impression. Heinz est donc libre de son agenda et de ses mouvements, ce qui est un avantage dans la réalisation des tâches au Conseil communal.

Depuis 15 ans, Heinz donne des cours aux apprentis gestionnaires en logistique des pièces détachées et il est membre de la commission des examens et chef expert pour les cantons de Neuchâtel et du Jura francophone.

Il a créé un petit club de basketball féminin à Neuchâtel, 2 filles obligent, car ce genre de structure avait été supprimée. Il est également stadier bénévole à Xamax depuis plus de 20 ans.

Très investi dans le domaine de la politique locale, Heinz est secrétaire externe de la police du feu, membre de la commission de salubrité publique, du conseil intercommunal de l'EOREN et représentant des parents d'élèves du conseil d'établissement scolaire intercommunal.

Heinz est membre du comité du PLR La Tène.

Il a été membre du comité interpartis pro-fusion pour les 2 votations, ce qui représentait un engagement considérable.

Le groupe centre-droit est ravi de pouvoir présenter Heinz Hoffmann comme candidat à l'élection du Conseil communal. ».

- Applaudissements -

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Entente de La Tène, j'ai le plaisir de présenter un candidat qu'il n'est plus besoin de présenter puisque c'est notre candidat sortant, Martin Eugster. Merci. ».

- Applaudissements -

Le président remercie Pascal Vaucher et demande s'il y a des oppositions.

Le président donne la parole à **Silvia Praz** (GCD-PLRT), pour un commentaire.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je m'exprime à titre personnel et non au nom de mon parti, le parti libéral-radical.

Pour moi, il est important de maintenir la concordance, c'est primordial. D'un autre côté, c'est important d'offrir un choix au Conseil général d'élire ses conseillers communaux en fonction également des résultats des votations et non se contenter d'une élection tacite. Il est également important d'avoir un Conseil communal fort qui nous guide durant la législature à venir.

Je m'explique. Concrètement, je souhaite maintenir la formule magique du 2-2-1 et le but n'est pas de prendre un siège à un autre parti pour placer un 3^e conseiller communal du centre-droit. Pour ce faire et afin d'avoir un véritable choix, je vous propose, avant le premier tour, deux candidats en plus des candidats officiellement annoncés.

Pour ouvrir la discussion, je propose une candidate de la gauche, Sylvie Fassbind, prête à prendre une fonction de conseillère communale et qui représenterait, tout parti confondu, la moitié de l'électorat laténien. En plus, un candidat du centre-droit, Daniel Jolidon, qui est également prêt à s'investir dans cette fonction.

En quelques mots, Sylvie Fassbind.

Enfant de La Chaux-de-Fonds, mère de 4 enfants et grand-mère de 2 petits-enfants.

Elle a étudié le droit à Neuchâtel et obtenu son brevet d'avocate.

Elle a travaillé de nombreuses années comme greffière au tribunal de Lausanne et puis a ouvert deux études, une à Peseux et une à La Chaux-de-Fonds.

Elle est au Conseil général de Marin depuis 10 ans et est respectivement députée depuis 12 ans.

Elle est pragmatique et souhaite du bonheur à chacun dans un environnement heureux et proche de la nature.

Sylvie aime le sport, le trek, les voyages (elle y est actuellement), le théâtre, la lecture et le repos si son emploi du temps le permet.

En ce qui concerne Daniel Jolidon.

Agé de 59 ans, Daniel est marié, papa de 4 enfants et depuis peu grand-papa.

Il travaille comme informaticien de gestion à La Poste suisse.

Au niveau communal, il a beaucoup œuvré dans le sport, était président du GS Marin depuis 15 ans, était président de l'association Neuchâtel de volleyball et était président du GASL pendant 10 ans. Il est actif au niveau d'Animatène pour développer le tourisme.

Politiquement engagé tout d'abord à l'Entente, il a rejoint les rangs du PLRT depuis 2 ans.

Son engagement sera collégial et au service de la population et non pas pour satisfaire une ambition personnelle.

Pour conclure, je suis pour la concordance et notre formule magique 2-2-1. Je souhaite juste vous laisser le choix et ne pas se contenter d'une élection tacite comme proposé.

Je vous prie de prendre en considération mon intervention personnelle et je vous remercie de votre attention. ».

- Applaudissements -

Le président remercie Silvia Praz et propose une interruption de séance de 10 minutes.

* * * * *

Le président reprend le cours de la séance et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Contrairement à ce que Madame Praz a affirmé, l'élection tacite n'est pas un signe de faiblesse ou de perte de crédibilité pour le futur Exécutif communal.

Les personnes qui ont été proposées aujourd'hui ont fait le fruit d'un grand travail effectué en amont au sein des groupes politiques, nombreuses discussions, une certaine mise en question parfois par les autres groupes politiques et ce travail a été fait dans les formes. Il permet ensuite de proposer un collège crédible.

Ce que propose Madame Praz, maintenant, c'est une mise en danger de la formule magique 2-2-1. Moi, je n'ai aucun problème à ce que la représentativité politique du Conseil communal ne soit pas conforme à celle du Conseil général, si l'élection a lieu par le peuple. Ce n'est pas le cas ici. Si vous voulez, Madame, une élection par le peuple, le droit d'initiative existe. Faites une initiative, proposez-le et débattons-en. Certaines communes, petites, connaissent cela, pas seulement les Villes, on pense notamment à Cressier. Avec cette proposition d'aujourd'hui, je dis donc que, mathématiquement, le 2-2-1 est mis en danger. Il est tout à fait possible qu'à l'issue de cette élection, on sorte avec un 3-1-1. Est-ce que vous avez pensé à ce que cela engendrerait au niveau de l'ambiance de travail, dans cette commune où nous avons réussi, et nous le voulons encore plus qu'avant, à confronter nos idées sans confronter les personnes ?

S'agissant de Madame Sylvie Fassbind, c'est une personne de qualité, c'est une femme, c'est une personne intelligente qui a des réseaux. Elle a fait l'objet d'une procédure d'élection primaire au sein du groupe socialiste. Elle a pu s'exprimer, il y a eu un vote et ce vote, de manière extrêmement claire, a désigné comme candidats, pour le groupe socialiste, Daniel Rotsch et Maurice Binggeli. Il n'est même pas sûr, si elle était élue, et subsidiairement je rappelle qu'elle est absente, qu'elle accepte l'élection. Je vous remercie. ».

Le président remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je tiens ici à préciser également que l'initiative de Madame Praz est une initiative personnelle, que notre assemblée générale a débattu et voté pour les candidats que nous avons proposés ce soir. C'est une élection proche mais claire dans les résultats et notre groupe va se tenir à ce résultat. Merci. ».

Le président remercie Ted Smith et constate que la parole n'est plus demandée. Il passe donc au vote. Selon le règlement général de commune, vu que l'on a 7 candidats, Madame Praz restant sur sa position malgré le fait que les groupes demandent de continuer, l'élection se fera au scrutin secret (art. 95 RCG), à la majorité absolue des suffrages. Il demande aux questeurs de distribuer les bulletins de vote, en précisant que vous avez le droit d'inscrire uniquement 5 personnes. Les bulletins illisibles, équivoques, blancs et ceux qui contiennent plus de noms que de sièges à repourvoir seront nuls.

Résultat du premier tour : 38 bulletins distribués, 38 rentrés (0 blanc, 1 nul) ; bulletins valables 37 ; majorité : 19.

Sont élus : Martin Eugster, avec 32 voix
 Daniel Rotsch, avec 28 voix
 Maurice Binggeli, avec 28 voix
 Yannick Butin, avec 20 voix

- Applaudissements -

Obtiennent des voix : Heinz Hoffmann (15)
 Sylvie Fassbind (9)
 Daniel Jolidon (6)

Le président signale que nous allons procéder au deuxième tour avec le même procédé mais avec un seul nom.

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Deux choses. La première est qu'au sein du groupe socialiste, nous avons décidé de ne pas voter au premier tour pour la droite. Puisque certains membres de la droite décident de jouer ce jeu, au fond c'est à eux d'élire leurs gens.

A présent que Martin Eugster, Daniel Rotsch et Maurice Binggeli ont été élus, le parti socialiste va soutenir le deuxième candidat proposé par la droite, à savoir Heinz Hoffmann. On a beaucoup de respect pour Daniel Jolidon mais ce n'est pas celui qui a été proposé par son groupe, donc au deuxième tour, nous allons suivre la volonté du groupe. ».

- Applaudissements -

La parole n'étant plus demandée, **le président** propose de passer à la deuxième distribution des bulletins de vote, comme dit précédemment.

Résultat du second tour : 38 bulletins distribués, 38 rentrés (2 blancs, 3 nuls) ; bulletins valables 33 ; majorité : 17.

Est élu : Heinz Hoffmann, avec 24 voix

- Applaudissements -

Obtiennent des voix : Daniel Jolidon (6)
Sylvie Fassbind (3)

Le président remercie l'Assemblée pour l'élection des 5 candidats au Conseil communal et en profite pour les féliciter. Il procède à la suspension de séance prévue par l'ordre du jour. Durant ces quelque 30 minutes de pause, il invite tout le monde à l'apéritif servi dans le Fanel.

- Applaudissements -

Suspension de séance pour permettre l'élection des viennent-ensuite
et la constitution du bureau du Conseil communal

Le président reprend le cours de la séance et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communication du Conseil communal sur la constitution de son bureau

Le président donne la parole à **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, nous voulons vous remercier du soutien que vous nous avez témoigné lors du vote pour le Conseil communal. Nous avons, durant la pause, défini le bureau du Conseil communal ainsi que les dicastères de chaque personne, que je vais vous énumérer.

Fonction	Personne	Dicastères
Président	Yannick Butin (GCD-PLRT)	Administration Enseignement et formation Finances
Vice-président	Martin Eugster (ELT)	Travaux publics (routes communales – parcs et places publics) Bâtiments
Secrétaire	Maurice Binggeli (PSLT)	Culture, loisirs, sports (site de La Tène) Economie publique (forêts – tourisme)
Vice-secrétaire	Heinz Hoffmann (GCD-PLRT)	Sécurité publique Naturalisations Santé Prévoyance sociale (Le Troglo)
Membre	Daniel Rotsch (PSLT)	Trafic régional Aménagement du territoire (eau – protection des eaux – déchets – environnement – énergies – urbanisme) RUN – COMUL

Bravo à tous pour ces différentes répartitions.

- Applaudissements -

Pour terminer, je voulais vous lire l'arrêté du Conseil communal proclamant l'élection de nouveaux conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal. ». (*Ndlr : point 8 de l'ordre du jour*).

8. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillers généraux en remplacement de ceux nommés au Conseil communal

Yannick Butin procède à la lecture dudit arrêté. Sont proclamés élus conseillers généraux : Theresia Lauper (ELT) et Philippe Marie-Thérèse (GCD-PLRT). Il leur souhaite la bienvenue.

- Applaudissements -

Le président invite ces deux personnes à rejoindre les chaises laissées vacantes par les conseillers communaux.

Avant de passer au point 9 de l'ordre du jour, il demande à l'Entente de La Tène de nommer un nouveau questeur, en remplacement de Martin Eugster, nommé au Conseil communal.

Pascal Vaucher (ELT) propose Theresia Lauper, élue tacitement.

- Applaudissements -

9. Nomination des commissions pour la période législative 2016-2020

- a) Commission réglementaire (cinq membres)**
- b) Commission financière (sept membres du Conseil général)**
- c) Commission de police du feu (sept membres)**
- d) Commission de salubrité publique (six membres et un(e) conseiller(ère) communal(e))**
- e) Commission de l'environnement et du développement durable (sept membres)**
- f) Commission des travaux publics et des services industriels (cinq membres)**
- g) Commission d'urbanisme (sept membres)**
- h) Commission des sites de loisirs et des espaces publics (sept membres)**
- i) Commission des naturalisations et des agrégations (sept membres)**
- j) Commission de circulation, des transports et de l'agglomération (sept membres)**

a) Commission réglementaire (cinq membres)

Sont élus tacitement :

pour le GCD : Michel Montini (GCD-PLRT et président) et Silvia Praz (GCD-PLRT)
pour le PSLT : Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) et Jean-Paul Ros (PSLT)
pour l'ELT : Philippe Thorens (ELT)

b) Commission financière (sept membres du Conseil général)

Sont élus tacitement :

pour le GCD : Nicolas Krügel (GCD-PLRT et président), Claude Burgdorfer (GCD-PLRT) et Jan Homberger (GCD-PDC)
pour le PSLT : Bruno Gomes (PSLT) et Belul Bajrami (PSLT)
pour l'ELT : Michel Planas (ELT) et Pascal Vaucher (ELT)

c) Commission de police du feu (sept membres)

Sont élus tacitement :

pour le GCD : Pascal Perret (GCD-PLRT), Christophe Dolder (GCD-PDC) et Lionel Rieder (GCD-PLRT)
pour le PSLT : Eric Caron (PSLT) et Philippe Mattmann (PSLT)
pour l'ELT : Erich Brönnimann (ELT) et Claude Hämmerli

d) Commission de salubrité publique (six membres et un(e) conseiller(ère) communal(e))

Sont élus tacitement :

- pour le GCD : Patrick Albert (GCD-PLRT), Alain Fridez (GCD-PLRT) et Daniel Jolidon (GCD-PLRT)
pour le PSLT : Pierre André Rubeli (PSLT) et Philippe Mattmann (PSLT)
pour l'ELT : Armand Ducraux (ELT)

e) Commission de l'environnement et du développement durable (sept membres)

Sont élus tacitement :

- pour le GCD : Hassan Laaroussi, Laurent Suter (GCD-PDC) et Ted Smith (GCD-PLRT et président)
pour le PSLT : Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) et Pierre André Rubeli (PSLT)
pour l'ELT : Theresia Lauper (ELT) et Armand Ducraux (ELT)

f) Commission des travaux publics et des services industriels (cinq membres)

Sont élus tacitement :

- pour le GCD : Pascal Perret (GCD-PLRT et président) et Jorge Gonçalves
pour le PSLT : Manuel Carneiro Costa (PSLT) et Philippe Mattmann (PSLT)
pour l'ELT : Yves Strappazzon

g) Commission d'urbanisme (sept membres)

Sont élus tacitement :

- pour le GCD : Laurent Siliprandi (président), Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) et Emmanuel Rieder
pour le PSLT : Anouar Dammene-Debih et Philippe Mattmann (PSLT)
pour l'ELT : Pierre Olivier Maire (ELT) et Michel Planas (ELT)

h) Commission des sites de loisirs et des espaces publics (sept membres)

Sont élus tacitement :

- pour le GCD : Patrick Albert (GCD-PLRT), Blaise Augsburgger et Elia Pecoraro (GCD-PLRT)
pour le PSLT : Michel Muster et Jean-Paul Ros (PSLT)
pour l'ELT : Erich Brönnimann (ELT) et Michel Luthi (ELT)

i) Commission des naturalisations et des agrégations (sept membres)

Sont élus tacitement :

- pour le GCD : Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT et secrétaire), Lionel Rieder (GCD-PLRT) et Patrick Albert (GCD-PLRT)
pour le PSLT : Belul Bajrami (PSLT) et Michel Muster
pour l'ELT : Sabine Penaloza (ELT) et Nadia Chassot (ELT)

j) Commission de circulation, des transports et de l'agglomération (sept membres)

Sont élus tacitement :

- pour le GCD : Daniel Jolidon (GCD-PLRT), Alain Fridez (GCD-PLRT) et Frédéric Ryser (GCD-PLRT)
pour le PSLT : Manuel Carneiro Costa (PSLT) et Anouar Dammene-Debih
pour l'ELT : Michel Luthi (ELT) et Philippe Thorens (ELT)

- Applaudissements -

10. Nomination des délégué(e)s auprès des organes intercommunaux

- a) cinq délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle
- b) un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'EOREN
- c) un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) de l'EOREN
- d) un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel

a) cinq délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle

Sont nommés :

pour le GCD : Jean Dominique Röthlisberger, José Luis Geijo et Lionel Rieder
pour le PSLT : Bruno Gomes
pour l'ELT : Michel Luthi

b) un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal de l'EOREN

Est nommé :

Pour le GCD : Philippe Marie-Thérèse

c) un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) de l'EOREN

Est nommée :

Pour l'ELT : Nadia Chassot

d) un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel

Est nommée :

Pour le PSLT : Sylvie Fassbind-Ducommun

- Applaudissements -

11. Nomination des délégué(e)s aux assemblées générales des personnes morales dont la commune est actionnaire

- a) un(e) délégué(e) auprès de BLS SA
- b) un(e) délégué(e) auprès de Groupe E SA
- c) un(e) délégué(e) auprès de Landi Région Neuchâtel
- d) un(e) délégué(e) auprès de la Société anonyme immobilière des Patinoires du Littoral
- e) un(e) délégué(e) auprès de la Société anonyme immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel
- f) un(e) délégué(e) auprès de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat
- g) un(e) délégué(e) auprès des Sucrieries Aarberg et Frauenfeld SA
- h) un(e) délégué(e) auprès de TransN SA
- i) un(e) délégué(e) auprès de VADEC SA
- j) un(e) délégué(e) auprès de VITEOS SA

a) un(e) délégué(e) auprès de BLS SA

Est nommé :

Pour l'ELT : Pierre Olivier Maire

b) un(e) délégué(e) auprès de Groupe E SA

Est nommé :

Pour le GCD : Laurent Suter

c) un(e) délégué(e) auprès de Landi Région Neuchâtel

Est nommée :

Pour le PSLT : Sylvie Fassbind-Ducommun

d) un(e) délégué(e) auprès de la Société anonyme immobilière des Patinoires du Littoral

Est nommé :

Pour LE GCD : Lionel Rieder

e) un(e) délégué(e) auprès de la Société anonyme immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel

Est nommée :

Pour LE PSLT : Sylvie Fassbind-Ducommun

f) un(e) délégué(e) auprès de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat

Est nommé :

Pour le GCD : Jérôme Amez-Droz

g) un(e) délégué(e) auprès des Sucrieries Aarberg et Frauenfeld SA

Est nommé :

Pour le GCD : Jean Dominique Röthlisberger

h) un(e) délégué(e) auprès de TransN SA

Est nommé :

Pour le PSLT : Belul Bajrami

i) un(e) délégué(e) auprès de VADEC SA

Est nommé :

Pour le GCD : Emmanuel Rieder

j) un(e) délégué(e) auprès de VITEOS SA

Est nommé :

Pour l'ELT : Pascal Vaucher

- Applaudissements -

12. Communications du Conseil communal et invitation à une verrée

Le président donne la parole à Yannick Butin.

« Monsieur le président,

Nous avons deux communications à vous faire.

- Le jeudi 15 décembre, il était prévu une séance de Conseil général dans notre planning. La séance en elle-même n'aura pas lieu mais par contre nous conservons le repas auquel vous serez tous invités (repas de fin d'année).
- Une verrée est organisée à la fin de cette séance constitutive, au Fanel, lors de laquelle des échanges de discussion pourront avoir lieu. Merci ».

- Applaudissements -

Le président constate que l'on est au bout de l'ordre du jour mais y a-t-il des « Divers » ?

Le président donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« J'aimerais finir comme on a commencé, en parlant de Jean Paul Droz, 2 ou 3 minutes pas plus.

Jean Paul Droz, je ne le connaissais pas bien mais on a vécu des moments assez forts dans le groupe pro-fusion, sous la houlette de Jean Dominique avec Heinz et d'autres, et puis on a découvert quelqu'un qui était un bel homme, qui n'avait pas seulement une beauté physique mais aussi une beauté humaine, qui était souriant, accueillant, tiré à quatre épingles, magnifique moustache, de beaux cheveux blancs. Et quand on parlait dans des grandes digressions, pour ne pas dire logorrhées parfois me concernant, il écoutait et il arrivait avec sa voix de baryton, avec son accent neuchâtelois à couper au couteau, à synthétiser, en quelques phrases, ce que l'on avait parfois tellement de mal à circonscrire. Mais il le faisait sans égo, sans domination, juste par plaisir de faire avancer le schmilblick. Et on a aussi été touchés qu'il se mette, qu'il se propose comme candidat et qu'il soit élu, pour de nouveau, après des décennies de services pour la commune de Thielle-Wavre, donner un peu de lui-même pour la chose publique.

Alors, quand quelqu'un décède, quand quelqu'un part, on a un petit peu au fond de nous-mêmes des petites étoiles, des petites étincelles, qui s'allument comme des souvenirs, des bons moments que l'on a passés avec la personne et je pense que c'est un processus psychologique inconscient qui naît du fait que l'on a presque envie de retenir celui qui s'en va.

Alors voilà, c'étaient mes toutes petites étincelles mais c'est pour dire au fond que l'on dit souvent à la fin d'une oraison funèbre que sa jovialité, sa gentillesse, sa classe va nous manquer. Eh ben non, elles vont le rester... ».

- Applaudissements -

Le président remercie Jean-Paul Ros de ces mots pour notre camarade et précise qu'il a énormément appris à travailler avec lui durant ces dernières années.

La parole n'étant plus demandée, **le président** remercie toutes les personnes présentes pour cette première législature, rappelle la verrée organisée par le Conseil communal et clôt la séance à 22h10.

- Applaudissements -

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le vice-secrétaire,

B. Bajrami

P. Perret